

TABLE RONDE N°4

-

Recompositions politiques post révolutionnaires en Egypte, en Tunisie et en Libye : processus électoraux, acteurs politiques et juridictionnels et recompositions territoriales.

Débat modéré par **Emmanuel Grégoire**, directeur de recherche à l'IRD.

Avec, **Sarah Ben Nefissa** (directrice de recherche à l'IRD), **Nathalie Bernard-Maugiron** (directrice de recherche à l'IRD et chercheur associé à la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes) et **Alia Gana** (PhD en sociologie de l'Université de Cornell aux Etats-Unis et directrice de recherche au CNRS).

Résumé : Cette table ronde se propose d'analyser les plus importantes manifestations des bouleversements politiques des trois pays qui ont inauguré le « printemps arabe ». La première concernera les comportements électoraux à l'aube des fractures socio-territoriales en Tunisie. La seconde mettra en évidence les principaux enseignements du comportement électoral égyptien suite au coup d'Etat du 3 juillet 2013. La troisième intervention portera sur les relations entre justice et politique en Egypte et en Tunisie et la quatrième s'intéressera aux recompositions politiques, territoriales et tribales suite à l'effondrement de l'Etat Libyen et la prolifération des réseaux de prédation des ressources et de la contrebande.

Intervention de Sarah BEN NEFISSA :
Les élections législatives égyptiennes et les résultats en 2015.

Sarah Ben Néfissa nous expose les résultats d'une recherche sur les élections législatives de 2015 en Egypte. Elle est la troisième consultation électorale depuis le coup d'Etat du 3 juillet contre Mohammed Morsi. Le principal phénomène révélé par ces élections est la chute brutale de la participation électorale. Cette dernière est de l'ordre de 28,3% du corps électoral légal.

Cette recherche porte sur les caractéristiques sociales et géographiques des électeurs et non sur leurs résultats. Sarah Ben Néfissa justifie ce choix par la date significative du 3 juillet 2013 qui a modifié radicalement le sens et la signification du vote en Egypte. Alors que les élections post-révolution de 2011 ont clairement introduit en Egypte le vote qui pourrait être qualifié d'« opinion politique », depuis le 3 juillet, le vote a radicalement changé de signification. Il ne s'agit plus d'opérer des choix politiques, mais plutôt de vote « plébiscite » dans lequel l'électeur se déplace pour déclarer ou manifester sa confiance et son accord. S'il ne se rend pas aux urnes, c'est pour manifester son mécontentement.

Les élections présidentielles de 2014 ont connu, en Egypte, une participation électorale importante (25,5 millions (47,4 %). Il s'agissait en effet, d'élections sans enjeux sur leurs résultats au regard de l'enthousiasme successif au 30 juin 2014 et la popularité de Sissi. Ce vote pour le retour à l'ordre symbolisé par un candidat issu de l'armée et pour écarter les Frères Musulmans du jeu politique a été tellement puissant qu'il a pulvérisé le score du candidat nassérien Hamdine Sabahi qui, pourtant, avait été troisième au premier tour des élections présidentielles de 2012 après Mohamed Morsi et Ahmed Chafik.

De même, l'importance du corps électoral effectif pour des consultations sans enjeux sur leurs résultats revêt une dimension particulière si on rappelle que le 3 juillet 2013 a signifié d'abord et avant tout la remise en cause brutale de la souveraineté des urnes. Il s'agit là d'un traumatisme qui devait conduire logiquement les Égyptiens à ne plus faire confiance à l'institution électorale. Cela n'a pas été le cas.

Les élections législatives de 2015 sont caractérisées par une chute brutale de la participation et cette chute est d'autant plus significative que les élections législatives se particularisent traditionnellement par une très forte participation à cause principalement de ses enjeux locaux. En effet, elles permettent d'élire les rares médiateurs entre les populations, l'Etat et l'administration sur le plan central, régional et local et ce, en l'absence d'un pouvoir municipal en Egypte. Le député égyptien joue le rôle de « supra maire de sa circonscription ». Même avant le 3 juillet, les électeurs ont été plus nombreux aux législatives 2011-2012 qu'aux présidentielles 2012 qui, pourtant, avaient connu une grande polarisation politique entre le courant islamique et le courant « civil ».

Il s'agit donc là du premier un avertissement sérieux envoyé au nouveau régime égyptien et principalement au Président Sissi.

La première réflexion porte sur la confiance que l'on peut placer dans les chiffres officiels traduisant la participation électorale. Selon Sarah ben Nefissa, si les élections de 2015 ont connu le retour en force de la marchandisation du vote et le phénomène massif de l'achat des voix, il serait faux de croire qu'il y a eu un « trucage administratif » du vote. Pour la simple raison que le régime n'en n'avait pas besoin puisque l'ensemble du processus aurait été verrouillé d'avance par le contrôle de l'offre électorale en amont de la consultation.

Les résultats de cette enquête montrent une très forte chute de la participation électorale en milieu urbain. Ce sont en effet, les gouvernorats totalement urbains qui ont accusé la plus forte baisse notamment au Caire et cette donnée se confirme à l'intérieur des autres gouvernorats. Toutes les agglomérations urbaines et villes capitales ont généralement beaucoup moins voté que les espaces ruraux.

Aussi, les électeurs de la Haute Egypte, terreau du courant islamiste, ont continué à signaler leur mécontentement par une participation moyenne de 27,6%. Les gouvernorats du Delta, base traditionnelle du régime égyptien depuis plusieurs décennies, quant à eux, ont connu la plus forte participation avec une moyenne de 33,5%.

Les élections législatives de 2015 montrent que la participation électorale est redevenue une participation électorale d'un système politique autoritaire où le vote n'a plus de dimension politique.

Le croisement des données fournies par les résultats de l'enquête « Egyptian Labor Market Panel Survey 2012 »²¹ avec les taux de la participation électorale met en exergue certains résultats qui semblent intéressants. Ils mettent l'accent sur certaines caractéristiques de l'électorat qui soutient le régime actuel, principalement les catégories sociales supérieures du milieu rural, les plus éduquées et les personnes âgées. Ces données confirment également l'importance du critère « éducatif » sur les électeurs anti-islamistes en général. Selon cette enquête, c'est le croisement entre analphabétisme et pauvreté dans le monde rural, notamment en Haute Egypte, qui fait la force du vote islamiste, Frères Musulmans ou salafistes. Lors des élections législatives de 2011-2012, plusieurs études ont noté que dans les espaces où la pauvreté coexiste avec une élévation du niveau éducatif, les électeurs tendent à se rapprocher des courants non islamistes.

Sarah ben Nefissa porte ensuite son analyse sur les résultats de la nouvelle architecture partisane issus de ces élections. 325 candidats sans affiliation partisane ont été élus, 243 députés affiliés à des partis politiques ont tout de même gagné ces élections et notamment 65 appartenant au parti « les Egyptiens Libres » et 51 au Parti « l'Avenir de l'Egypte ». Peut-on considérer que ce score assez inattendu des partis politiques qui ont accepté de rentrer dans la compétition électorale constitue un révélateur d'un choix politique de la part des électeurs ? Rien n'est moins certain. Sur le plan idéologique la seule distinction plausible et claire est celle qui distingue le parti salafiste Nour des autres partis politiques. Ce n'est donc pas un hasard si le parti Nour a essuyé un échec. Sur les 164 candidats qu'il a présenté, il n'obtient que 11 sièges. En réalité l'échec du parti Nour signifie principalement que le choix « religieux » n'est plus de mise pour les 28% de l'électorat qui est parti voter. Ce qui n'est évidemment pas le cas de ceux qui n'ont pas voté notamment en Haute Egypte et en milieu rural défavorisé.

Hormis la distinction « islamiste » « non islamiste », Sarah ben Nefissa se questionne ensuite sur l'existence d'une autre distinction entre les formations politiques qui ont accepté de participer à ces élections. Selon elle, l'ensemble des formations politiques font partie de celles qui ont continué à croire à la coalition du 30 juin et leur distinction se révèle dans leurs plus ou moins grande proximité avec le nouveau pouvoir. Or c'est justement à ce niveau que l'on peut questionner la nouvelle architecture partisane. Si toutes ces formations sont pro régime actuel, aucune d'entre elles n'est plus proche du pouvoir que les autres et ne peut pas être considérée comme la « voie directe » et unique vers le Président de la République. Et tel est, semble-t-il, la cause principale de la forte chute de la participation électorale dans les bastions même du régime depuis plus de 50 ans : le Delta. Si la Haute Egypte est très mécontente de ce qui est arrivé à l'Islam politique ; le Delta est encore plus mécontent car l'ensemble des notables politiques locaux, qui pourraient être qualifiés de « faiseurs d'élections », n'ont pas servi d'appui au pouvoir central. Leurs rôles de médiateurs entre les populations et l'administration, qui constituent la source même de leur prestige et de leur poids politique, économique et social, s'est vu dégradé. Si ce sont bien les candidats et les notabilités locales qui font les électeurs, alors l'ensemble de la transaction électorale leur a échappé. Selon Sarah ben Nefissa, elle a été fabriquée par le pouvoir central et les conseillers du Président.

²¹ Cette enquête sur le marché du travail réalisée en 2012 par l'Economic Research Forum (ERF) en coopération avec l'agence statistique CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics) consiste en un échantillon de plus de 12 000 ménages, représentatif au niveau national (dont une partie de ménages préalablement interrogés en 2006). Cette enquête très riche offre des données très détaillées notamment sur le niveau socio-économique des ménages (éducation, niveau de richesse), l'emploi et le chômage.

Il s'agit là d'un phénomène lourd de conséquences pour la légitimité du nouveau régime et pour sa propre capacité de compréhension des mutations et contradictions qui traversent la société égyptienne actuelle. Ainsi, Sarah Ben Nefissa affirme, contrairement à ce que certains analystes ont avancé, que l'une des principales sources de l'impopularité du régime actuel réside dans le mécontentement des notables locaux dans les gouvernorats du delta et de la Haute Egypte, qui faisaient office de médiateur entre l'Etat et les populations. Ce n'est donc pas un hasard si les élections locales sont sans cesse repoussées.

Pour approfondir :

- Sarah Ben Néfissa, « Les *Mahaliats* en Égypte : le refus du politique et ses causes politiques », in V. Battesti et F. Ireton (dirs), *L'Égypte au présent. Inventaire d'une société avant révolution*. 2011, Paris. Sindbad-Actes Sud, pp 343-366.
- Sarah Ben Néfissa et Alaa Arafat, *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Khartala-IRD, p. 2005, 279 pages
- Bernard Rougier et Hala Bayoumi ; Sociologie électorale de la séquence 2011-2013 in Bernard Rougier et Stéphane Lacroix, *Egypte en Révolutions*, PUF, Paris, 2015 pp 165-184.
- Akram El Alfy, Comment les Egyptiens votent ? La démographie politique et le comportement électoral après la révolution du 25 janvier. Cahiers Stratégiques n° 233, 2012, Centre des Etudes Politiques et stratégiques d'Al Ahram, Le Caire, En arabe
- Akram El Alfi ; lecture de la composition de l'élite parlementaire : Familles, Hommes d'affaires et députés du PND. La Démocratie. N° 16 janvier 2016. (en arabe)
- Samer Soliman (dir), La participation électorale aux élections 2005, L'association égyptienne pour l'encouragement à la participation sociale (en arabe) 2005
- May El Sayid et Shima Hanafy, "Voting Islamist or voting Secular? An empirical analysis of voting outcomes in arab spring Egypt, Joint Discussion paper series in economics, n°51, 2012

Intervention de Nathalie BERNARD-MAUGIRON :

Recomposition des liens entre justice et politique en Egypte et Tunisie après 2011.

Pour Nathalie Bernard-Maugiron l'étude comparée des mesures prises pour identifier et sanctionner les responsables des violations des droits de l'homme commises sous les régimes précédents en Egypte et en Tunisie après 2011 montre des divergences de dynamiques entre les deux pays qui ont conduit à des modalités très différentes de reconstitution des relations entre les différents pouvoirs.

En Egypte, le terrain semblait propice à l'instauration d'une justice libre et indépendante, après le « printemps des juges » de 2005 au cours duquel un groupe de juges réformateurs s'était battu en faveur d'une réforme du système judiciaire. Or, sous la présidence de Morsi, le juge administratif et le juge constitutionnel ont ébranlé l'ordre juridique et politique par des jugements portant sur des questions éminemment politiques, qui ont entraîné l'adoption de mesures de rétorsion par le président. Depuis l'arrivée du président Sissi au pouvoir en juin 2013, les juges sont accusés de participer activement à la répression des adversaires du régime alors que Moubarak et ses proches collaborateurs bénéficient de la mansuétude des tribunaux.

Les juges ont-ils reçu des pressions du plus haut sommet de l'Etat ou bien ne faut-il pas les considérer plutôt comme des loyaux défenseurs de ce qu'ils considèrent comme les intérêts fondamentaux de l'Etat égyptien ? De plus, un très fort esprit communautariste lie les juges entre eux, qui trouve notamment son origine dans leur mode de recrutement.

Ce bilan très sombre des rapports entre justice et politique en Egypte doit toutefois être nuancé par le fait que les juridictions supérieures, et particulièrement le Conseil d'Etat, ont fait preuve d'une plus grande distance par rapport au régime en place. Est-ce pour cette raison que le mode de désignation des présidents des juridictions supérieures a été modifié au printemps 2017, malgré la vive opposition des magistrats ? Cette réforme octroie une très grande liberté au président de la République dans le choix des présidents de juridictions.

La Tunisie n'a pas le même passé de résistance des magistrats au pouvoir politique. Au contraire, les juges ont longtemps été perçus comme un instrument du régime. Le manque de confiance des citoyens en la justice de leur pays est sans doute une clé d'explication du jugement des responsables de la répression des mouvements de protestation par des tribunaux militaires et non des tribunaux ordinaires, comme en Egypte. A la différence de l'Egypte, les mécanismes de justice transitionnelle ont mieux fonctionné en Tunisie, avec notamment la mise en place d'une Instance Vérité et Dignité, même si elle est fait l'objet de vives critiques.

L'évolution des rapports entre justice et politique dans les deux pays montre donc comment des appels à la justice et au respect de l'Etat de droit peuvent être cooptés et déviés par des acteurs politiques à la poursuite de leur propre agenda.

Intervention d'Alia GANA :

Sur les dimensions socio-territoriales du vote lors des scrutins post-révolution en Tunisie (2010 et 2011).

Les résultats de l'élection de l'ANC²² de 2011, qui ont donné une large victoire au parti islamiste « Ennahdha », ont fortement interpellé les analystes sur leurs significations profondes. Les interprétations les plus courantes de ce scrutin ont surtout mis en avant l'existence d'un clivage de type religieux/conservateurs versus modernistes/laïcs, laissant suggérer que les résultats du vote ne correspondraient pas aux projections de la révolution. Dès lors, comment expliquer le décalage apparent entre l'orientation du vote et les aspirations de justice sociale qui ont guidé la révolution tunisienne ? Le comportement électoral des tunisiens n'avait-il pas aussi des fondements socioéconomiques et territoriaux ? C'est cette interrogation qui a guidé la problématique et la formulation de l'hypothèse principale de la recherche coordonnée par Alia Gana et Gilles Van Hamme, à savoir, l'importance des clivages socio-territoriaux comme clé de compréhension des comportements électoraux.

Partant de ces interrogation et hypothèse, il s'agissait d'identifier les bases socio-territoriales des partis, notamment à travers une approche de géographie électorale. Cette analyse fait ressortir d'importantes différences socio-territoriales dans les comportements des électeurs.

En 2011, ces différences ont été observées dans le taux de participation électoral. Elle a été beaucoup plus élevée dans les grandes villes et dans le sud, alors qu'elle était nettement plus faible dans les zones intérieures du centre-ouest et au nord-ouest, foyers d'origine de la Révolution, où les électeurs potentiels se sont le moins mobilisés, ce qui indique leur marginalisation dans leur processus électoral. Ces zones sont aussi celles qui ont voté pour des partis qui n'ont pas obtenu de sièges à l'ANC.

Le deuxième enseignement de l'analyse d'Alia Gana et de Gilles Van Hamme est celui des différences socio-territoriales dans les comportements électoraux qui se traduisent dans une géographie électorale structurée autour de deux principales oppositions:

- Une opposition entre les grands partis (dont les meilleurs scores sont dans les zones métropolitaines et littorales) et le reste du spectre politique, en particulier la liste populaire Al Aridha, qui a fait campagne autour de la gratuité des transports et des soins, et qui a fait des scores importants dans les régions intérieures et les espaces périphériques plus pauvres. Cette opposition entre les grands partis et El Aridha renvoie donc à l'émergence d'une opposition de type « centre/périphérie ».
- La deuxième opposition est celle qui existe entre les partis «modernistes» (meilleurs scores dans les délégations aisées) et Ennahdha, implanté dans les quartiers populaires, mais pas nécessairement les plus pauvres (Aridha): Cela traduit-il une fracture sociale profonde entre classes aisées et classes populaires ? On observe en effet une certaine homogénéité géographique des résultats électoraux des partis « modernistes » Ettakatol, PDM,PDP, AFEK qui font leurs meilleurs scores dans les villes côtières et pour une part dans les mêmes quartiers. Cela tend à confirmer la dispersion des votes et la concurrence pour capter une même base électorale.

Le troisième résultat de l'analyse est le croisement entre les indicateurs socioéconomiques et les résultats électoraux qui fait ressortir nettement les fondements socioéconomiques de la géographie du vote. Les scores des principaux partis montrent une corrélation significative et positive avec l'indice de développement socio-économique. Ils réalisent en moyenne de meilleurs scores dans les zones urbaines côtières que dans les zones rurales intérieures. Cette corrélation positive se retrouve pour Ennahda, confirmant son caractère urbain, mais à un degré moindre (quartiers urbains défavorisés). En revanche, la liste populaire Al Aridha

²² Assemblée Nationale Constituante tunisienne

est la seule formation à présenter une corrélation négative avec l'indice de développement, signe d'une implantation plus forte dans les zones intérieures plus défavorisées que dans les métropoles côtières.

Enfin, ces analyses de géographie électorale ont fait également ressortir la dimension collective du comportement électoral et des territorialités régionales du vote :

- Le nord-ouest avec une faible implantation relative d'Ennahda, et des scores relativement élevés localement pour certains partis dits « modernistes » (Ettakatol, le PDM et le PDP);
- Le centre-ouest pour la liste populaire Al-Aridha ;
- Le sud avec une implantation élevée Ennahda.

Quelles sont les évolutions de la géographie électorale entre 2011 et 2014? Alia Gana rappelle que les législatives de 2014, qui se tiennent à l'issue d'une longue période transitoire marquée par une crise politique majeure au lendemain de l'assassinat de deux leaders de la gauche tunisienne, revêtaient plusieurs enjeux d'importance : le rééquilibrage des forces partisans face à la position dominante du parti islamiste Ennahdha dans le paysage politique, la légitimation du pouvoir politique dans un contexte de défiance accrue à l'égard de la classe politique, et enfin la restauration de la stabilité et de la sécurité, conditions d'un retour de la confiance et d'un climat favorable aux investissements. Elle rappelle aussi que ces élections se tiennent dans un contexte de grave détérioration de la situation économique et sociale. Près de quatre ans après la révolte populaire de décembre et janvier 2011, les demandes sociales en matière d'emploi, de justice sociale et d'équité régionale sont restées insatisfaites, renforçant le sentiment de désenchantement, voire de désespoir, surtout parmi les jeunes. Ce contexte, ainsi que la marginalisation de la question sociale et du développement dans le débat politique n'ont pas manqué de se traduire par une « relative désaffection des tunisiens pour la chose publique », en particulier par un moindre intérêt pour la campagne électorale des législatives et une participation en baisse lors du scrutin (45 % de taux de participation soit un électeur sur deux)

Mais, malgré une offre électorale bipolarisée et peu satisfaisante pour une grande partie des électeurs, les résultats des élections législatives se traduisent par une profonde refonte du paysage politique :

- Le parti séculariste « Nida Tounes » devient en effet la première force politique du pays, avec 86 sièges sur les 217 de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et 37,6% des voix exprimées.
- Quant au parti islamiste, il accuse un fléchissement notable perdant une vingtaine de sièges par rapport au nombre d'élus qu'il avait à l'ANC. Avec 69 sièges et 27,8 % des voix, il est rétrogradé à la deuxième place.
- Les autres partis arrivent loin derrière les deux principales formations politiques.

Alors que ces résultats permettent un rééquilibrage des forces politiques, le nombre de sièges obtenus par le premier parti (Nida Tounes) ne lui assure pas cependant la majorité absolue, ce qui a obligé ce dernier à conclure des alliances pour gouverner, en particulier avec le parti islamiste

Les résultats des législatives de 2014 ont été le plus souvent analysés comme l'expression d'une opposition, voire une rupture profonde entre le nord du pays, favorable au grand parti moderniste à Nida Tounes, et le sud acquis au parti islamiste Ennahdha. Ces analyses, qui s'appuient sur des résultats électoraux à l'échelle des gouvernorats, et non pas à des échelles plus fines, doivent être fortement nuancées.

Les analyses d'Alia Gana et Gilles Van Hamme montrent de fortes continuités dans la géographie du vote. La fracture géographique la plus structurante de l'espace politique tunisien, en 2011 et en 2014, ne se situe pas entre le nord et le sud mais continue d'opposer les territoires côtiers métropolitains, depuis Tunis jusqu'à Sfax, et le reste du territoire.

Les évolutions majeures sont le renforcement du parti islamiste dans l'essentiel du sud du pays et des partis modernistes sur le littoral développé entre Tunis et Sfax, mais aussi dans les territoires intérieurs du nord-

ouest, ce qui traduit la capacité de la nouvelle formation politique à mobiliser des électeurs au delà des régions favorisées du pays.

Mais de manière générale, les grandes fractures territoriales demeurent: la fracture nord-sud était déjà présente en 2011, même si elle s'est accentuée avec les dernières élections, le sud ayant renforcé son soutien à Ennahdha alors que ce dernier perd des voix au niveau national ;

La fracture entre le littoral développé (entre Tunis et Sfax) et les zones intérieures reste tout aussi pertinent, avec un renforcement du poids des forces « modernistes » dans le premier, et le poids élevé du Front populaire et des partis marginaux dans les secondes.

Cette continuité se marque aussi par les déterminants socio-économiques de cette géographie. Le clivage socio-économique continue d'expliquer en bonne partie le comportement électoral spécifique des territoires marginalisés de l'intérieur du pays, de même que les espaces littoraux les plus développés du pays se distinguent par leur adhésion aux forces « modernistes ».

En conclusion, les analyses de géographie électorale des scrutins post-révolution en Tunisie montrent bien l'importance des clivages socio-territoriaux comme clef de compréhension des comportements électoraux. Elle montre aussi que les déterminants socioéconomiques n'expliquent pas tout et que l'analyse de la territorialité du vote nécessite de compléter l'analyse de géographie électorale par une approche plus localisée prenant en compte les spécificités socio-historiques, politiques et culturels des territoires et les processus sociaux complexes qui influencent les comportements électoraux à l'échelle locale. C'est ce à quoi s'est attachée le deuxième volet du programme de recherche dont les résultats ont été publiés dans l'ouvrage « Gana A. et G. Van Hamme (Dir), 2016. *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 235 p.

Pour approfondir :

- Gana A. et G. Van Hamme, 2016, « Clivages et recompositions du système partisan tunisien (2011-2014) », Gana A. et G. Van Hamme (Dir), *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 11-30.
- Gana A., Van Hamme G., « Comprendre la géographie du vote des élections d'octobre 2011 », Gana A. et G. Van Hamme (Dir), *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 71-86.
- Gana A., Van Hamme G., 2016, « Ebauche de sociologie électorale comparée des élections d'octobre 2011 », Gana A. et G. Van Hamme (Dir), *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 87-114.
- Gana A., 2016, « Comportements électoraux dans la délégation de Bir Mcherga, Zaghouan : clientélisme ou politisation ? », Gana A. et G. Van Hamme (Dir), *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 173-188.
- Van Hamme G., Gana A., Ben Rebah M. Gana, « De 2011 à 2014 : Permanences et dynamiques des comportements électoraux », A. Gana et G. Van Hamme (Dir), *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 205-224.

Intervention de Rafâa TABIB :

Effondrement de l'Etat libyen : Dissémination de la violence et dynamiques de reconciliation.

Deux constats en introduction : Soulèvement des tribus et jihadisme.

Une série de crises sécuritaires d'ampleur a été déclenchée dans l'ensemble de la région Maghreb-Sahel à la suite de l'effondrement de l'État en Libye en 2011. Cet effondrement eut pour toile de fond une situation complexe où se mêlent trafics d'armes, prolifération de milices, séditions à caractère djihadiste et sécessions territoriales. Rafâa Tabib souligne le fait que les tribus et ethnies marginalisées par les États disposent désormais d'importantes quantités d'armes pillées dans les arsenaux de la Libye et n'hésitent plus à prétendre leurs droits sur leurs territoires historiques ou revendiqués. Leurs exigences participent à créer des foyers de tensions en Libye et dans toutes ses marges voisines et à encourager les populations à se soustraire au contrôle des autorités. Second constat : sitôt les bombardements suspendus en Libye à l'automne 2011, certains pays de la région jusque-là épargnés par le terrorisme islamiste et en premier lieu la Tunisie, le Mali et le Niger, durent, non seulement faire face à l'afflux de vagues de réfugiés traumatisés et démunis, mais aussi et surtout à l'implantation relativement durable de foyers djihadistes tenus par des cellules d'Al Qaïda ou ses satellites, ainsi que des « couloirs » de trafic, où sont accumulés des arsenaux importants d'armes provenant de Libye.

L'insurrection de 2012 dans le nord du Mali constitue, dans certains de ses traits, l'une des conséquences de l'effondrement de la Jamahiriya. En effet, l'armée de Kadhafi comptait des unités d'élite issues des clans touaregs de l'Azawad. Leur débâcle à l'automne 2011 dans le Fezzan et aux portes de la ville de Misratha les contraignit à revenir dans leurs terres et constituer les noyaux de la rébellion. Ces noyaux déclenchèrent ensuite une violente insurrection contre le pouvoir central de Bamako. Tirant profit de leur connaissance du terrain, de leur entraînement performant au sein des *maghanir*, mais aussi et surtout, de la supériorité de feu que leur assurait un armement sophistiqué ramené de Libye, les insurgés touaregs lancèrent une série d'opérations militaires au Nord du pays.

Contrebande, prédation des ressources et terrorisme : L'imbrication des réseaux.

La contrebande d'armes ne constitue qu'une partie du spectre des trafics entre la Libye et ses voisins. En effet, les échanges informels et illicites ont connu une spectaculaire intensification. Cette « économie de l'ombre » est détenue et gérée par les milices tribales armées et les factions se réclamant du jihadisme. Leurs domaines de prédilection ne sont autres que la prédation des ressources, les trafics en tous genres, les migrations clandestines et la coopération avec les groupes de sédition. L'afflux de ces groupes a participé à l'étroite imbrication des activités de trafic et de banditisme. Plusieurs groupes criminels armés, en rupture de ban avec les confédérations tribales de la région, ont ainsi fait leur apparition.

Une nouvelle territorialité de la violence : Vengeances tribales et dissémination des affrontements.

Les vengeances tribales participent à attiser les violences et à consolider les situations d'instabilité dans la région. L'affluence de réfugiés en Libye et la récurrence des affrontements dans les villes de ce pays, surtout dans la province méridionale du Fezzan, où se côtoient des tribus et ethnies issues du Sahel, ont des répercussions sur un très large territoire. Les personnes appartenant à des tribus présentes dans les villes libyennes occupent respectivement de très vastes territoires disséminés sur une large partie du Sahara-Sahel. Dans certaines villes sahariennes, deux ou plusieurs tribus ou communautés d'immigrés se partagent les quartiers de ces agglomérations situées en Libye, au Tchad, au Niger, en Égypte et même dans les régions occidentales du Soudan.

Tout affrontement opposant des membres desdites tribus dans une région donnée, peut allumer un foyer de conflit armé au sein des autres villes de la région. De ce fait, les villes de la zone du Sahara-Sahel deviennent les réceptacles et la caisse de résonance de toutes les tensions tribales sur un très large territoire englobant aussi bien la Libye que ses voisins. Avec l'augmentation du nombre de crimes de sang en Libye, les territoires tribaux disséminés au Tchad, Niger et Mali vivent un état de guerre par intermittence qui peut aller de l'affrontement armé à l'installation de barrages sur les routes, des tirs sur les terres frontalières commune aux deux tribus, jusqu'aux atteintes aux biens de la partie adverse.

Les réconciliations locales : Le rôle négligé des chefs tribaux dans l'édification d'une paix durable

Face à la dissémination de la violence, à la domination de la prédation milicienne des ressources et à l'implantation des factions djihadistes, l'action des chefs tribaux devient incontournable dans la recherche des accords de paix sur le terrain entre les groupes de belligérants. Malgré l'absence d'une institution structurée susceptible d'assurer une pérennité à leur médiation sur l'ensemble du territoire, les chefs tribaux, notamment dans le centre et le sud et l'ouest de la Libye, ont réussi quelques percées en matière de sécurisation des régions, de prévention des conflits, d'échange des prisonniers, de règlement des *dijya* (prix du sang), d'ouverture des routes et de coopération entre les municipalités. Ces actions sont le fruit du long, discret et dur labeur des chefs de tribus. Cependant, ces actions ne semblent toutefois pas intéresser les organisateurs du dialogue national libyen, qui préfèrent associer, de manière exclusive, une élite politique faiblement représentative du spectre social libyen et modestement outillée pour imposer tout accord au reste des composantes du pays et principalement aux factions armées. Ce dialogue national est d'autant plus critiqué, parfois même dénoncé, qu'il s'accompagne souvent de menaces de représailles militaires et d'intervention alliée contre les adversaires de la « solution » politique.

Pour Rafâa Tabib, l'objectif de ces chefs tribaux est d'œuvrer à une participation des vrais acteurs dans la société à la reconfiguration des champs politiques et sociaux. Ils ont fait montre, depuis la stabilisation des fronts militaires au début de l'année 2015, d'un sens de la persévérance et de l'inscription dans la durée de la mobilisation. Une mobilisation qui se solda souvent par des percées et des acquis indéniables dont principalement l'arrêt des affrontements à Oubari entre les Toubous et les Touaregs et le retour des déplacés dans le Jbel Naffoussa.

Dans ce contexte d'enlisement de la situation sécuritaire, les acteurs de la société civile – en particulier les élites tribales – s'emploient à mobiliser de manière à transcender les fragmentations claniques et ethniques dans le pays et les régions frontalières où elles jouissent d'une crédibilité avérée. Cependant, en l'absence d'un appui à ces initiatives locales, les milices armées, les djihadistes et les réseaux de contrebande actifs en Libye et dans les pays du Sahara-Sahel resteront très vraisemblablement maîtresses, pour de longues années, du destin de la région. Elles risquent de tirer profit des dissensions internes, au sein de la population, pour consolider les profondes scissions qui traversent le corps ethnique et tribal, sur le territoire libyen comme dans le voisinage subsaharien.

ACTES

Rencontre

Sahel – Méditerranée

IRD-MEAE

Mardi 18 avril 2017
Salle Jacques Clergier
1 rue Robert Esnault-Pelterie
75007 Paris